



régime indemnitaire -contractuel

Par **contractuel**, le **04/11/2008** à **12:48**

Bonjour,

j'ai signé un CDD de 2 ans dans une collectivité locale (mairie) ou je suis assimilé attaché.

L'annonce stipulait que je bénéficierais du régime indemnitaire, or à ma première paye je me suis aperçu que je n'en bénéficiais pas.

Je vais demander un RDV au DRH pour réclamer le RI, mais si il refuse, est-ce que j'ai un recours juridique ?

merci d'avance,